

Marie-Hélène Santarelli : « On applique les arrêtés »

Nuisances sonores | L'élue a répondu aux internautes par tchat.

Marie-Hélène Santarelli, adjointe au maire de Montpellier déléguée à la sécurité, a répondu à vos questions sur les problèmes du bruit la nuit, en ville, lors d'un tchat en direct ce lundi 20 juin. Tapage nocturne, terrasses de café, rassemblements sauvages, nuisances sonores diverses, retour sur quelques questions.

David (quartier Figuerolles) : j'habite le faubourg Figuerolles depuis longtemps, il y a beaucoup de bruit à cause des commerces ouverts 7 j/7, 24 h/24. La loi n'est-elle pas la même pour tout le monde ?

De quels commerces parlons-nous ? Il faut contacter la police municipale qui vous renseignera. Les épiceries de nuit sont tenues de fermer à 2h du matin et ce jusqu'à 6h.

Pascale (place du Marché-aux-Fleurs, Écusson) : la charte des terrasses prévoit que 7h est l'heure de début de mise en place des terrasses et que 1h du matin (ou 2h l'été) est celle à laquelle les terrasses doivent être rentrées. Pouvez-vous faire respecter ce texte ?

Du 21 juin au 31 août, dans un périmètre limité du centre-ville, nous faisons appliquer l'arrêté préfectoral. Nous laissons une demi-heure de battement ; après, il y a verbalisation.

Robert (Montpellier) : le silence, c'est l'ambiance des cimetières. Une ville vivante doit pouvoir absorber une certaine dose de bruits. Y a-t-il des moyens pour mesurer le maximum acceptable ?

Oui, le service communal d'hygiène et de sécurité (SCHS) dispose d'instruments pour mesurer les nuisances sonores.

Sur des événements musicaux, il y a des normes précises. Pour un cas particulier, le service peut se déplacer. Appelez le SCHS en mairie.

Driouech (Les Prés-d'Arènes) : depuis plus d'un an, près de la résidence Eléctra, avenue du Mas-d'Argelliers, où j'habite, sont apparues celles qu'on appelle gentiment les filles de joie. Elles



■ L'élue sous le feu des questions des internautes sur le bruit en ville. RICHARD DE HULLESSEN

s'offrent aux clients, qui s'arrêtent en voiture. La police passe parfois devant et rien n'est fait alors, que nous sommes avec nos petits enfants : pourquoi une telle proximité entre nous et ces femmes ?

Le maire a pris un arrêté municipal pour limiter les nuisances liées à la prostitution, dans les secteurs où il y a cette activité. La police municipale passe, informe et peut verbaliser les automobilistes. Pris en flagrant délit, un individu sera présenté à la police nationale. La nouvelle loi sur la pénalisation des clients devrait permettre de diminuer la prostitution dans nos rues. Les prostituées peuvent également être verbalisées, s'il y a des nuisances.

Clotilde (Écusson) : c'est la Fête de la musique ou du bruit, c'est selon ! Comment pouvez-vous accepter des murs d'enceintes dans l'Écusson qui "gerbent" des tonnes de décibels et font trembler les murs des immeubles, certains vétustes et datant du Moyen Âge. Si, un jour, un drame survenait, que diriez-vous ?

Nous sommes, cette année, très

vigilants concernant les emplacements des murs d'enceintes. Mais trois jours de l'année, les 31 décembre, 14 Juillet et 21 juin, il n'y a pas de limitation au bruit. On ne prendra pas le risque de mettre des haut-parleurs à un endroit qui pourrait être dangereux.

Valéry (Montpellier) : pourquoi laisser les bars s'emparer de la Fête de la musique ?

Il faut savoir concilier fête et activité commerciale. La Fête de la musique a évolué. C'est un moment festif.

Habi (quartier Sainte-Anne) : le quartier Sainte-Anne est devenu une zone de non-droit, la nuit (attroupements devant le conservatoire, hurlements, bouteilles d'alcool cassées). Des policiers devaient être nommés, à quand des élus qui tiendront leurs promesses ?

Appelez le 04 67 34 88 30 quand c'est nécessaire. Quarante policiers municipaux ont été recrutés depuis 2014. Une dizaine sera en service à partir de septembre. Donc 180 agents.

Recueilli par MICHEL PIEYRE
mpieyre@midilibre.com

► Voir la vidéo sur les patrouilles de police, la nuit dans Montpellier, sur midilibre.fr.